

BUREAU
Séance du 09 juillet 2026
SMPVV - Brignoles

PROCES VERBAL

☎ : 04.98.05.12.22
📠 : 04.98.05.12.31
@ : secretariat@paysprovenceverteverdon.fr

Participants au Bureau

✚ **Membres du bureau**

- Nicolas Brémond
- Jean-Michel Constans
- Romain Debray
- Vesselina Garelo
- Claude Porzio
- Patrice Tonarelli
- Catherine Venturino-Gabelle

Excusés

✚ **Membres du bureau**

- Jean-Martin Guisiano
- Franck Pero
- Hervé Philibert
- Philippe Roux
- Nicolle Rullan
- Jérôme Tesson

Ordre du jour :

1. Point d'information sur le budget primitif 2026
2. Demande de subvention pour l'animation LEADER 2026
3. Demande de subvention LEADER pour le projet BatCam : chauve-souris en direct
4. Point d'information sur le site Natura 2000 du Val d'Argens
5. Point d'information sur le Plan Climat Air Energie Territorial
6. Point d'information sur le Pays d'art et d'histoire
7. Point d'information sur le Schéma de Cohérence Territoriale
8. Questions diverses

Le président ouvre la séance et désigne comme secrétaire de séance Monsieur Romain DEBRAY

1. Point d'information sur le budget primitif 2026

Le budget primitif ayant été voté par le comité syndical le 18 février 2026, une présentation synthétique des grandes orientations budgétaires et des actions 2026 sera faite en séance afin d'informer le nouveau bureau.

Pour rappel, le budget primitif 2026 s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chapitre	Prévision	Libellé	Chapitre	Prévision
Charges à caractère général	011	536 216,00 €	Atténuations de charges	013	8 000,00 €
Charges de personnel	012	750 000,00 €	Produits services, domaine	70	14 000,00 €
Atténuation de produits	014	-	Impôts et taxes	73	-
Autres charges gestion courantes	65	32 000,00 €	Dotations et participations	74	1 121 894,00 €
			Autres produits gestion courantes	75	0,00 €
Total dépenses gestion courante (a)		1 318 216,00 €	Total des recettes de gestion courantes (a)		1 143 894,00 €
Charges financières (b)	66	0,00 €	Produits financiers (b)	76	
Charges exceptionnelles (b)	67	2 000,00 €	Produits exceptionnels (b)	77	-
Total dépenses réelles de fonctionnement a+b=c		1 320 216,00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement a+b=c		1 143 894,00 €
Virement à la section d'investissement	23	0,00 €	Opérations ordre	042	29 360,00 €
Opérations ordre	042	115 001,88 €			
Total dépenses ordre de fonctionnement (d)		115 001,88 €	Total recettes ordre de fonctionnement (d)		29 360,00 €
Déficit reporté			Excédent reporté (e)	002	261 963,88 €
Total (c+d)		1 435 217,88 €	Total (c+d+e)		1 435 217,88 €
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chapitre	Prévision	Libellé	Chapitre	Prévision
Immobilisations incorporelles	20	202 000,00 €	Subventions d'investissement	13	58 000,00 €
Immobilisations corporelles	21	257 121,86 €			
Immobilisations en cours	23	30 000,00 €			
Total dépenses équipement		489 121,86 €	Total des recettes d'équipement		58 000,00 €
Emprunts et dettes	16	- €	Dotations, fonds et réserve	10	8 000,00 €
Subventions d'investissement	13		Excédents de fonctionnement capitalisés	1068	
Total dépenses financières		- €	Total des recettes financières		66 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		489 121,86 €	Total des recettes réelles d'investissement		66 000,00 €
			Opérations ordre	040	115 001,88 €
Opérations ordre	040	29 360,00 €	Virement de la section de fonctionnement	021	0,00 €
Total dépenses ordre d'investissement		29 360,00 €	Total recettes ordre d'investissement		115 001,88 €
Déficit reporté			Excédent reporté	001	334 444,78 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent		104 764,80 €	Restes à réaliser de l'exercice précédent		107 800,00 €
Total		623 246,66 €	Total		623 246,66 €

Madame LASSEE présente les chiffres.

Monsieur le Président indique qu'avec le président de la Mission Locale, Monsieur Romain DEBRAY, un rendez-vous a été organisé avec le propriétaire des locaux afin d'étudier la possibilité de renégocier les loyers, dont le coût représente une charge importante.

Madame GARELLO demande comment fonctionne l'accompagnement des communes dans le cadre de l'AMI foncier dérisqué concernant le photovoltaïque.

Madame LASSEE présente le dispositif proposé par la Région et visant à accompagner les collectivités dans leurs projets d'installation de panneaux photovoltaïques. Elle rappelle qu'une première opération, menée en 2023, a permis la réalisation de six projets sur le territoire, notamment en toiture et sur des ombrières de parking, au sein de plusieurs communes et de la Communauté de communes Provence Verdon.

Elle indique qu'une seconde campagne est désormais engagée. Les communes intéressées sont invitées à se faire connaître. Le dispositif comprend la réalisation d'une visite de site, d'une étude de faisabilité et de rentabilité, ainsi qu'un accompagnement jusqu'à la finalisation du projet. Plusieurs communes ont déjà été rencontrées et de nouvelles visites sont programmées afin d'intégrer d'autres projets.

2. Demande de subvention pour l'animation LEADER 2026

Le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon et le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume co-portent le programme européen LEADER 2023 – 2027, sur le territoire du GAL Provence Verte Verdon Sainte-Baume.

L'équipe LEADER fait partie des salariés du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, elle assure la gestion administrative et financière du programme.

Cette équipe technique, dont le temps de travail est dédié à 100 % au programme LEADER, est constituée de la façon suivante :

- PERRAULT-LECONTE Marie-Laure – gestionnaire animatrice – travaillant à 80 %
- BARLATIER Antoine – chargé de mission - travaillant à 100 %
- CARLES Canelle – chargée de mission – travaillant à 80 %

Les missions principales en 2026 sont de communiquer sur les appels à projets, d'accompagner l'émergence des projets, d'organiser et animer les réunions du comité de programmation, d'appuyer les porteurs de projet dans le dépôt de leur demande de subvention, d'instruire les demandes de subvention, ainsi que les premières demandes de paiement des projets ayant obtenu leur convention fin 2025.

Ces missions d'animation et de gestion sont financées à 100% par le FEADER et la Région.

Il est ainsi proposé de solliciter la demande d'aide au titre du dispositif 77.05C LEADER pour l'animation et la gestion du GAL Provence Verte Verdon Sainte-Baume en 2026 au titre de la programmation européenne 2023-2027, dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES

1 - Prestations de service (communication, frais de réunions...)		6 354,20 €
2 -	Frais salariaux	152 141,55 €
	Coûts indirects 15 %	22 821,23 €
	Frais forfaitisés 5%	7 607,08 €

	TOTAL	188 924,06 €
--	--------------	---------------------

RECETTES

FEADER		113 354,43 €
Conseil Régional SUD Provence Alpes Côte d'Azur		75 569,63 €
	TOTAL	188 924,06 €

Aussi, il est proposé au Bureau :

- **DE VALIDER** le budget prévisionnel 2026 pour l'animation et gestion du GAL LEADER en Provence Verte Verdon Sainte-Baume conformément au plan de financement ci-dessus
- **DE SOLLICITER** sur ces bases le FEADER et l'aide du Conseil Régional au titre du dispositif 77.05 C LEADER Provence Verte Verdon Sainte-Baume pour l'année 2026
- **D'AUTORISER** le président à signer tout acte à intervenir se rapportant à cette opération.

Le président informe le bureau qu'un comité de programmation est prévu pour le 17 septembre.

Adopté à l'unanimité

3. Demande de subvention LEADER pour le projet BatCam : chauve-souris en direct

Monsieur Lucas MARGRIS, chargé de mission Natura 2000, présente le projet

Le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, structure animatrice du site Natura 2000 « Sources et Tufs du Haut Var » et en charge de la veille réglementaire sur la partie amont du site Natura 2000 « Val d'Argens », mène depuis plusieurs années des actions de suivi, de préservation et de sensibilisation autour des chauves-souris, espèces particulièrement sensibles et à fort enjeu de conservation sur le territoire.

Afin de renforcer ces actions et de mieux faire connaître ces espèces au grand public, le SMPVV souhaite mettre en place un dispositif innovant de suivi et de valorisation. Quatre gîtes stratégiques (Correns, Plan d'Aups, Fox) seront équipés de caméras pilotables permettant une observation en direct, continue et non intrusive des chauves-souris.

Les écoles du territoire bénéficieront d'un accès privilégié à ces outils interactifs et pédagogiques. Huit d'entre elles profiteront également d'interventions menées par une association d'éducation à l'environnement spécialisée dans les chauves-souris. Pour compléter ce dispositif pédagogique, un poster présentant les principales espèces locales et leurs caractéristiques sera réalisé et diffusé auprès des établissements scolaires et du grand public.

En parallèle, un court métrage documentaire permettra de valoriser ces espèces emblématiques et de sensibiliser le grand public aux enjeux liés à leur préservation.

Ce projet contribuera ainsi à améliorer les connaissances scientifiques, à renforcer l'éducation à l'environnement et à mobiliser les habitants autour de la préservation de la biodiversité locale.

Ce projet est co-porté avec le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume.

La répartition des dépenses est la suivante :

- Fourniture du matériel et installation : 36 962 € dont 1/4 pris en charge par le PNR (ainsi que les frais d'électricien pour le raccordement du calvaire à l'électricité) et 3/4 par le SMPVV ;
- Réalisation d'un court métrage documentaire : 14 882,51 € répartis à parts égales entre le PNR et le SMPVV ;
- Création et impression d'un poster pédagogique » : 4 960 € répartis à parts égales entre le PNR et le SMPVV ;
- Interventions dans les écoles » : 8 000 € répartis à parts égales entre le PNR et le SMPVV.

Pour la réalisation de ce projet qui a obtenu un avis d'opportunité favorable lors de sa présentation en comité de programmation le 16 janvier 2026, un financement LEADER est sollicité.

Plan de financement

DEPENSES TTC		RECETTES		TAUX DE FINANCEMENT
Prestation sur devis	64 804,51 €	Conseil Régional PACA	10 368,72 €	16%
		FEADER	41 474,89 €	64%
		Autofinancement	12 960,90 €	20%
TOTAL	64 804,51 €	TOTAL	64 804,51 €	100%

Soit un reste à charge de 8 193,45 € pour le SMPVV, après application de la clé de répartition.

Aussi, il est proposé au bureau :

- **D'APPROUVER** le projet BatCam et de valider le plan de financement prévisionnel
- **DE SOLLICITER** sur ces bases une subvention de 51 843,61 € au titre du FEADER et auprès du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du programme LEADER Provence Verte Verdon Sainte Baume
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte futur se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

4. Point d'information sur le site Natura 2000 du Val d'Argens

Le Syndicat Mixte Provence Verte Verdon anime le site Natura 2000 « Sources et Tufts du Haut Var » (11 communes) depuis 2012 et réalise la veille réglementaire sur la partie amont du site Natura 2000 « Val d'Argens » (13 communes) depuis 2013.

Le site du Val d'Argens évolue depuis de nombreuses années dans un contexte particulier. Bien que son document d'objectifs (DOCOB) ait été approuvé en 2012, le site ne bénéficie pas, depuis cette date, d'une animation à proprement parler.

En effet, en l'absence de structure territoriale compétente ou volontaire pour assurer cette mission à l'échelle de l'ensemble du linéaire du site, celui-ci a été scindé en deux secteurs. La veille réglementaire a ainsi été confiée au Syndicat mixte pour la partie amont, et à Estérel Côte d'Azur Agglomération (ECAA) pour la partie aval.

La **veille réglementaire** constitue un niveau d'intervention minimal. Elle consiste principalement à suivre les projets, plans ou programmes susceptibles d'avoir une incidence sur le site Natura 2000.

- Analyser les dossiers soumis au titre des évaluations d'incidences Natura 2000 ;
- Formuler des avis techniques auprès des services instructeurs ;
- Signaler aux porteurs de projets les enjeux écologiques et les obligations réglementaires associées
- Assurer les suivis scientifiques.

L'**animation** correspond à une démarche beaucoup plus large et proactive. Elle vise à mettre en œuvre le document d'objectifs (DOCOB) et à faire vivre la démarche Natura 2000 sur le territoire. Elle comprend notamment :

- La mise en œuvre des actions prévues au DOCOB ;
- L'accompagnement des propriétaires, exploitants agricoles, forestiers ou gestionnaires
- La contractualisation de mesures Natura 2000 (contrats, chartes, MAEC) ;
- La sensibilisation, l'information et la communication auprès des élus, usagers et habitants ;
- L'organisation et l'animation des comités de pilotage et groupes de travail ;
- Le suivi scientifique et l'évaluation des actions engagées ;
- La recherche de financements et le montage de projets ;
- La mobilisation et la coordination des acteurs locaux.

L'animation repose donc sur une présence régulière sur le terrain et sur la construction d'une dynamique partenariale locale.

Afin d'améliorer cette situation, la DREAL et la Région travaillent actuellement à la révision du périmètre de trois sites Natura 2000 dans le Var. Cette évolution devrait conduire à la création de deux nouveaux sites distincts : un site « Val d'Argens », regroupant l'actuelle partie amont ainsi que les communes des Arcs et de Taradeau, et un site « Basse vallée de l'Argens et son embouchure ».

À compter du 1er janvier 2028, cette nouvelle configuration permettra la mise en place d'une véritable animation Natura 2000 sur le site « Val d'Argens ». Le Syndicat mixte, sous réserve de sa candidature et de sa désignation par le comité de pilotage, est pressenti pour assurer les fonctions de structure animatrice du site.

Calendrier envisagé :

9 septembre 2026 : COPIL groupé des parties amont et aval du Val d'Argens, organisé par la Région et la DREAL PACA pour informer sur ces révisions de périmètre. Le SMPVV peut, s'il le souhaite, évoquer sa candidature à l'animation du site.

Décembre 2026 : COPIL annuel du site « Sources et Tufts du Haut Var », dont le SMPVV est en charge depuis 2012, avec un point spécifique consacré à l'éventuelle désignation du SMPVV comme future structure animatrice du nouveau site Natura 2000 « Val d'Argens ».

Décembre 2027 : COPIL annuel du site « Sources et Tufts du Haut Var » et premier COPIL du nouveau site « Val d'Argens », incluant l'élection du Président du COPIL.

1er janvier 2028 : démarrage officiel de l'animation du site Natura 2000 « Val d'Argens ».

D'ici 2028, les actions seront strictement limitées :

- À la veille réglementaire

- Aux suivis scientifiques

Cette animation officielle du site « Val d'Argens » devrait permettre de bénéficier du financement d'un demi équivalent temps plein (0,5 ETP) supplémentaire dédié à l'animation du site à partir de 2028.

La Région a également évoqué la possibilité que les 2 sites Sources et Tufts et Val d'Argens puissent bénéficier d'une expérimentation (en 2028) avec le financement d'écogardes sur la période estivale.

Le Président souhaite apporter une précision complémentaire concernant les raisons pour lesquelles le syndicat a été amené à assurer ces missions, lesquelles dépassent son périmètre géographique.

Il précise que cette organisation avait été proposée dès l'origine et que le SMA n'avait pas souhaité porter ces missions.

Madame GARELLO s'interroge sur l'existence éventuelle d'une difficulté juridique liée au fait que le syndicat intervienne au-delà de son périmètre géographique.

Madame LASSEE précise que le syndicat assure le portage et l'animation de la démarche Natura 2000 sur l'ensemble du site « Sources et tufts du Haut-Var », conformément à ses statuts et au choix du COPIL du site. Elle indique toutefois qu'aucune dépense spécifique n'est réalisée par le syndicat au bénéfice des communes situées en dehors de son périmètre. En conséquence, aucune difficulté juridique ou administrative particulière n'a, à ce jour, été rencontrée dans l'exercice de cette mission.

5. Point d'information sur le Plan Climat Air Energie Territorial

En 2018, les deux EPCI du territoire ont confié l'élaboration, le suivi, l'animation et la coordination du PCAET au Syndicat Mixte Provence Verte Verdon.

Le PCAET a été approuvé au premier trimestre 2023 par le Syndicat mixte, l'Agglomération Provence Verte et la Communauté de communes Provence Verdon.

Dans ce cadre, le territoire s'est fixé des objectifs ambitieux de réduction des consommations d'énergie d'ici à 2030 (-20% par rapport à 2012) puis 2050 (-32%), ce qui, couplé au développement des énergies renouvelables permettra d'atteindre l'autonomie énergétique en 2050.

Le PCAET se décline en une stratégie en 4 axes :

- 1- Favoriser l'autonomie énergétique du territoire et des habitants
- 2- Tendre vers une économie et des services performants sur les plans énergétique et écologique
- 3- Offrir à tous un cadre de vie sain et sûr et permettre des mobilités durables
- 4- Comprendre, agir et progresser collectivement

Pour atteindre ces objectifs, un premier plan d'actions a été élaboré pour 6 ans mobilisant un ensemble d'acteurs locaux (90 actions portées par 24 organismes).

Un bilan à mi-parcours est en cours de finalisation *(présentation synthétique en séance)* conformément à l'article R. 229-51 du code de l'environnement qui a fait l'objet d'un rendez-vous climat à Brue Auriac le 2026. Ce bilan pourra faire l'objet d'une délibération et devra être mis à disposition du public. Les modalités d'approbation de ce bilan et les éléments mis à disposition du public doivent être validés.

Dans le cadre du PCAET, le syndicat a d'ores et déjà engagé certaines actions propres :

- **2 études visant à maximiser le potentiel photovoltaïque sur sites anthropisés (Ami foncier dérisqué) ayant déjà abouti à 6 réalisations publiques et 2 privées (présentation en séance)**
- **Une étude de mobilisation du potentiel de développement des EnR en Provence Verte Verdon :**
 - o Etude de potentiels réalisés entre août 2024 et septembre 2025
 - o Accompagnement à l'élaboration du schéma directeur des énergies renouvelables de la communauté de communes Provence Verdon en cours depuis octobre 2025
 - o Avenir : accompagnement à l'émergence de projets d'énergies renouvelables et élaboration de « fiches d'identité » énergétiques des 43 communes du territoire.
- **Une animation territoriale visant à faire émerger des collectifs citoyens de production d'EnR**
- **L'accompagnement des communes vers la sobriété lumineuse**
- **Des parcours de sensibilisation dans les écoles sur la thématique climat air énergie**
- **L'élaboration d'une stratégie éducative.**

Afin de renforcer l'animation pour la mise en œuvre de ce plan d'actions et l'atteinte des objectifs du PCAET, le syndicat mixte a sollicité la ligne ingénierie du fonds vert qui permet de soutenir l'ingénierie d'animation et de planification dédiée à la transition écologique.

Une subvention de **110 500 €**, (correspondant à un taux de financement de 50 %), a été attribuée en 2025 afin de soutenir l'animation de la transition énergétique et la mise en œuvre de la stratégie éducative climat-air-énergie, au travers des actions suivantes :

- > **Poursuite et développement des interventions scolaires sur les enjeux climat-air-énergie**
 - Elémentaires : interventions dans les écoles sur les énergies, la mobilité, la construction, la gestion de l'eau et l'adaptation de la forêt au changement climatique,
 - Collèges : diagnostic énergétique de mon établissement
 - Lycées : enquêtes climat
- > **Mise en place d'outils de médiation sur la stratégie territoriale de transition écologique**
 - Réalisation de supports de communication (page web, newsletter, publications) et d'outils de sensibilisation aux thématiques climat-air-énergie (fiches pédagogiques, capsules vidéo)
 - Catalogue des ressources éducatives disponibles sur le territoire (porteurs de projet, kits, mallettes, fiches pratiques...)
 - Sensibilisation aux énergies renouvelables et à la rénovation, valorisation de bonnes pratiques (format adapté selon le public) : visites de sites, fiches et vidéos thématiques
 - Mise en place d'une formation climat et territoire au programme académique de formation
 - Définition et organisation d'un cycle de conférences et participation à des événements grand public
 - Création d'une exposition itinérante et interactive PCAET
 - Mise en place d'un Centre de ressources pour les communes
- > **Recrutement d'un chargé de mission contractuel sur 2 ans avec pour missions (poste créé lors du comité syndical du 26/01/26 et budgété sur le BP 2026) :**
 - Appui à l'animation du PCAET :
 - Animation pour la mise en œuvre du programme d'actions du PCAET et l'émergence de projets découlant de la stratégie du PCAET
 - Réalisation du bilan final en 2027 avant préparation du nouveau PCAET à partir de 2028
 - Organisation des rendez-vous climat et participation à des événements locaux
 - Communication, valorisation

- Accompagnement des communes et porteurs de projets
- Accompagnement à la sobriété lumineuse et préfiguration d'une trame noire
 - Poursuite du travail d'accompagnement des communes sur la sobriété lumineuse
 - Aide à la recherche de financements pour la mise en œuvre des actions choisies par les communes
 - Réflexion (en lien avec le PNR Sainte-Baume) sur la définition d'une trame noire
- Mise en œuvre des actions découlant de la stratégie éducative climat-air énergie approuvée en 2024 :
 - Animation de la stratégie de sensibilisation et d'éducation aux enjeux climat, air et énergie du territoire auprès des différents publics identifiés
 - Pilotage de la mise en œuvre des actions
 - Mise en place d'un dispositif d'évaluation de la stratégie éducative climat-air-énergie
 - Constitution d'outils support de communication pour différentes cibles
 - Appui aux communes pour leurs actions de sensibilisation sur ces thématiques,
 - Constitution d'un centre de ressources et élaboration de fiches « connaissance »
 - Animation d'un réseau des structures relais de la démarche éducative climat-air-énergie

Ainsi, un ensemble d'actions concrètes sont aujourd'hui engagées sur le territoire dans le cadre du PCAET, traduisant la dynamique en cours en matière de transition écologique.

Dans ce cadre, les actions de sensibilisation et d'accompagnement ont vocation à être renforcées dans les prochaines étapes de mise en œuvre.

La commission Transition écologique / Climat-Air-Énergie pourra notamment travailler sur la définition et la déclinaison de ces actions.

Madame GARELLO souhaite savoir si un reste à charge est prévu pour la commune dans le cadre de l'accompagnement sur le photovoltaïque ou si le financement est entièrement pris en charge.

Madame PROVOST précise que l'étude est entièrement financée par le syndicat. La commune devra quant à elle prendre à sa charge les travaux, ceux-ci relevant de la responsabilité des communes.

Elle précise toutefois que le syndicat peut accompagner les communes dans cette phase, notamment pour l'élaboration du cahier des charges, ainsi que pour les démarches liées aux demandes de raccordement.

Madame GARELLO demande si TE83 réalise également des études et des notes d'opportunité.

Madame PROVOST précise que TE83 réalise effectivement des notes d'opportunité sur ce type de projet mais que celles-ci sont néanmoins moins détaillées (pas de visites de sites)..

6. Point d'information sur le Pays d'art et d'histoire

Labellisé Pays d'art et d'histoire depuis 2005 par le ministère de la Culture, le territoire Provence Verte Verdon s'engage dans la connaissance, la conservation et la valorisation de son patrimoine architectural, urbain, paysager et immatériel auprès de tous les publics.

À cet effet, le service intervient sur l'ensemble de la chaîne patrimoniale, de l'étude à la valorisation, en passant par la préservation des patrimoines.

> Identification et documentation

- Inventaire du patrimoine : Recherches documentaires, archivistiques et sur le terrain et rédaction de dossiers d'inventaire scientifiques mis en ligne sur les bases de données régionale et nationale
- Constitution d'un fonds documentaire interne exploitable (dossiers de protection et de restauration, supports de valorisation et de médiation, exposition permanente du CIAP)

> **Conservation et restauration**

- Assistance-conseil aux projets de conservation-restauration
- Protection et conservation des objets mobiliers via la Conservation des Antiquités et Objets d'art
- Accompagnement aux dispositifs d'aides régionales « Plan concerté de restauration et valorisation du patrimoine » et « Chaîne patrimoniale » (liée à l'inventaire)
- Accompagnement aux recherches de financements et montages de dossiers (DRAC, Fondation du Patrimoine...)

> **Valorisation**

- Conception de circuits de découverte du patrimoine des communes
- Conception de brochures « Parcours » de découverte des communes
- Conception de parcours sur les applications Wivisites et Archistoire
- Conception de brochures « Focus », expositions thématiques liées à l'inventaire
- Conception des brochures pour les Journées du patrimoine et Un dimanche en Provence Verte Verdon

> **Transmission et médiation**

- Mise en œuvre d'actions éducatives : Convention Éducation Nationale/DRAC
- Coordination et animation des événements nationaux (Journées Européennes du Patrimoine, Journées nationales de l'Architecture)
- Programmation de visites-conférences (Dimanches en Provence Verte Verdon)
- Conception de visites groupes et individuelles avec l'Office de tourisme PV&V
- Animation de visites et conférences de restitution liées à l'inventaire
- Conception et animation du réseau des CIAP

Afin de répondre aux enjeux de sensibilisation, de valorisation, de transmission et d'appropriation de l'architecture et du patrimoine par les habitants et les visiteurs en cohérence avec les objectifs du label, le Pays d'art et d'histoire doit développer des actions de médiation à destination de publics variés.

La cheffe de projet du Pays d'art et d'histoire étant de plus en plus sollicitée pour des missions d'assistance conseil auprès des communes, (environ 60 % de son temps de travail), et afin de ne pas pénaliser les actions de médiation, le comité syndical du 26 janvier 2026 a décidé de créer un poste de **chargé de mission « médiation de l'architecture et du patrimoine »** en contrat de projet pour une durée de 1 an.

Missions :

- Mise en œuvre des actions éducatives pour le jeune public (en temps et hors temps scolaire)
- Organisation des journées européennes du patrimoine, des Dimanche en Provence Verte Verdon, des journées nationales de l'architecture
- Actualisation des circuits de signalétique
- Suivi et conception des dépliants communaux
- Développement d'actions de mise en réseau des centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine du territoire

- Organisation d'ateliers, de visites, de conférences, d'événements autour du patrimoine
- Conception et mise en œuvre d'actions en faveur de l'accessibilité patrimoniale et de l'inclusion de tous les publics
- Conception de supports pédagogiques et d'outils de médiation innovants et inclusifs
- Développement des partenariats avec les acteurs locaux

Plusieurs grandes échéances sont également à retenir concernant le Pays d'art et d'histoire :

- > **Décembre 2026** : renouvellement de la convention avec l'Education nationale et la DRAC pour le service éducatif
- > **Janvier 2027** : renouvellement du plan concerté de valorisation du patrimoine avec la Région
- > **2029** : renouvellement de la convention Pays d'art et d'histoire avec le Ministère de la Culture (ce qui suppose de présenter un projet de renouvellement dès 2027 intégrant le projet de CIAP).

7. Point d'information sur le Schéma de Cohérence Territoriale

Le SCoT Provence Verte Verdon a été approuvé en janvier 2020 pour la période 2020-2040.

Le SCoT est un document stratégique de planification qui, à travers son PADD (projet d'aménagement et de développement durable) et son DOO (document d'orientations et d'objectifs) fixe les orientations d'aménagement et de développement durable du territoire afin d'assurer la cohérence des politiques publiques (habitat, mobilité, économie, commerce, équipements, agriculture, environnement, eau, climat, risques foncier).

En matière de foncier, le DOO prévoit déjà une trajectoire de développement sobre : 940 ha de consommation d'espace sur vingt ans, soit 47 ha/an, répartis entre habitat-équipements-infrastructures, foncier économique, commerce et énergies renouvelables. Cette trajectoire représente une réduction d'environ 60 % par rapport à la décennie 2009-2019.

Le DOO identifie également une armature territoriale cohérente : Brignoles et Saint-Maximin-la-Sainte-Baume comme villes-centres ; Rians, Barjols, Carcès, Garéoult et Rocbaron comme villes-relais ; puis des communes d'appui et des communes rurales. Cette structuration est compatible avec l'orientation régionale de concentration du développement dans les centralités et les espaces déjà équipés.

Le DOO actuel fixe également des orientations proches de la logique ZAN : priorisation du développement dans les tissus urbains constitués, production majoritaire de logements dans l'enveloppe urbaine, valorisation des dents creuses et des potentiels de densification, réduction de la consommation foncière et encadrement des développements en extension.

Mais depuis l'approbation du SCoT Provence Verte Verdon en 2020, le cadre supérieur a été modifié. La modification n°1 du SRADDET Provence-Alpes-Côte d'Azur, approuvée le 3 juillet 2025, intègre les objectifs issus de la loi Climat et Résilience et de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) de 2021.

Elle fixe notamment une réduction régionale de -54,5 % de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) sur 2021-2030 par rapport à 2011-2020 et décline cet effort par grands espaces et par périmètres de SCoT.

Pour le SCoT Provence Verte Verdon, le SRADDET modifié fixe un cadre précis d'adaptation à la trajectoire ZAN. Le territoire est classé dans le niveau d'effort « Renforcer », ce qui signifie qu'il doit contribuer à la réduction régionale de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à hauteur d'environ - 54,5 % sur la période 2021-2030 par rapport à la période 2011-2020.

Au vu de ces éléments, le SCoT doit se mettre en compatibilité avec le SRADDET pour février 2027.

Ainsi, une modification du SCoT s'avère nécessaire et devra être soumise à délibération lors du prochain comité syndical.

La loi n° 2025-1129 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement modifie profondément les procédures d'évolution des documents d'urbanisme. Pour les SCoT, elle réécrit notamment les articles L. 143-29, L. 143-32 et L. 143-34 du Code de l'urbanisme. Appliqué au SCoT Provence Verte Verdon, ce nouveau cadre conduit à recommander une modification du SCoT et non une révision sous réserve de ne pas affecter l'économie générale du document.

En effet, il ne s'agit pas de refaire tout le projet de territoire (sauf volonté politique), mais d'ajuster le DOO pour traduire clairement une trajectoire foncière compatible avec le SRADDET modifié. Le SCoT doit passer d'un raisonnement global 2020-2040 à une lecture juridiquement opérante pour 2021-2030, puis à une trajectoire indicative 2031-2040 et 2041-2050.

La révision générale du SCoT se justifierait seulement si l'évolution envisagée conduisait à modifier les grandes orientations du projet d'aménagement stratégique (le PAS qui remplace le PADD).

Le SCoT comporte un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC). La modification doit également le faire évoluer en Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL), afin d'intégrer les besoins en termes de logistique.

Cette modification sera ainsi proposée lors du prochain comité syndical.

Monsieur BREMOND demande si, dans l'hypothèse où la CCPV souhaiterait décliner le SCoT à l'échelle de son propre périmètre, cette démarche relèverait d'une modification ou d'une révision. Il s'interroge également sur l'échéance prévisionnelle de cette procédure.

Madame BERTHOMIEU précise qu'il s'agirait d'une nouvelle élaboration, reposant sur une armature urbaine propre aux 15 communes de la CCPV. Elle indique que l'échéance devrait, en conséquence, être revue afin de tenir compte des différentes étapes administratives inhérentes à la procédure. Elle estime ainsi que celle-ci pourrait s'étendre sur une durée de deux à trois ans.

8. Questions diverses